



RÈGLEMENTATION ACCÈS ET CIRCULATION AUTOS

SÈJOUR EN APPARTEMENT OU MOBILE HOME

Afin de faciliter le transport des bagages et autres effets personnels, l'accès à la zone du village en voiture ou autres véhicules à moteur:

- **il est autorisé**, une seule fois **le jour de l'arrivée**, entre 16h00 et 20h00;
- **il est autorisé**, une seule fois **le jour du départ**, entre 9h00 et 10h00;

Les jours et heures restants, la circulation des voitures et autres véhicules à moteur dans la zone du village n'est pas autorisée!

Toutes les voitures, motos et autres véhicules à moteur peuvent être garés, conformément aux horaires indiqués sur place, dans les parkings spéciaux, où la circulation des véhicules est autorisée quotidiennement.

Le respect de ces règles est très important afin de minimiser la circulation des véhicules à moteur dans le village.

Le tout pour la tranquillité, la sécurité et la santé de tous les clients.

Merci de votre collaboration!